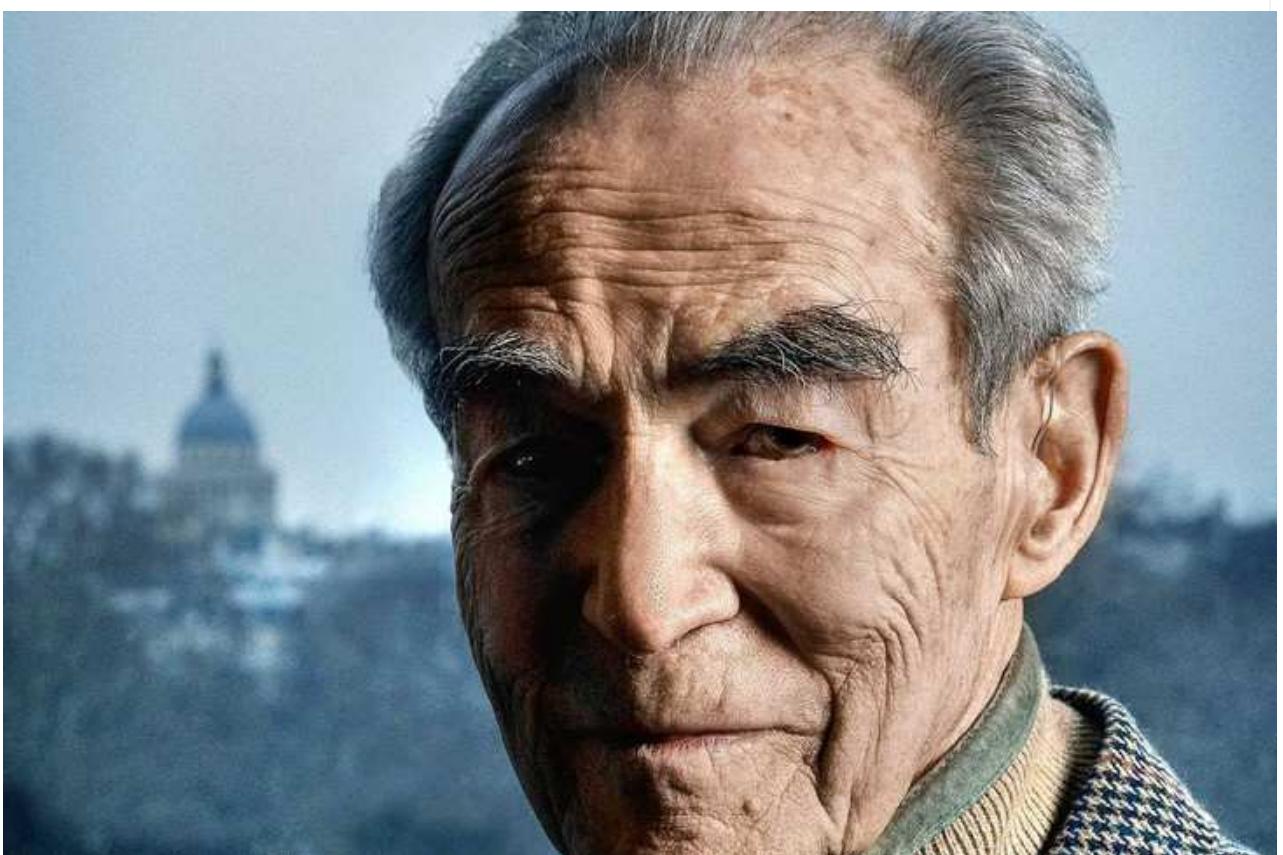


LA CROIX

Robert Badinter : « Les droits de l'homme sont confrontés à une crise majeure »

Par Recueilli par Marie Boëton, le 11/10/2020 à 11h29

Revenant sur plusieurs débats récents ayant divisé la société (déboulonnage de statues, changement du titre d'un roman d'Agatha Christie, etc.), l'ancien garde des sceaux appelle à ne pas abdiquer l'universalisme. « *Il doit rester notre principe* », plaide-t-il.



La Croix. Vous vous êtes beaucoup battu pour les droits de l'homme. Aujourd'hui, des débats opposent militants antiracistes ou féministes. Deux lignes s'affrontent : l'une universaliste et l'autre « différentialiste ». Certaines femmes souhaitent ainsi la tenue de réunions non mixtes, ou certaines personnes noires demandent à être soignées par des médecins noirs eux-mêmes. Qu'en pensez-vous ?

Robert Badinter : C'est grave. Les droits de l'homme sont confrontés à une crise majeure. L'opposition entre universalisme et différentialisme – ou communautarisme – est une des questions clés des temps présents. Nous sommes face à un choix fondamental. Et, pour moi, il faut impérativement faire le choix de l'universalisme ! On ne peut pas dire qu'il y a, d'un côté, les droits de la femme et, de l'autre, ceux des hommes, ni affirmer que Noirs et Blancs n'auraient pas les mêmes droits !

→ ARCHIVES. [Robert Badinter, fidèle défenseur des droits de l'homme](#)

Si nous suivions cette pente, nous n'aurions plus de nation, mais des communautés antagonistes revendiquant chacune des droits spécifiques. Car c'est bien à cela que nous mènera le « différentialisme » : des droits dépendant du sexe, de la nation, de la religion, de la couleur de peau... Dès lors, nous ne pourrons plus proclamer : « *Tous les hommes* (c'est-à-dire, tous les êtres humains) *naissent libres et égaux* ». Or c'est cela le principe premier des droits de l'homme.

Que répondez-vous, toutefois, à ceux qui considèrent que l'universalisme reste trop souvent formel et n'empêche pas la perpétuation des discriminations ?

R. B. : Il existe encore des discriminations, souvent odieuses. Elles doivent impérativement être combattues. Mais n'abduisons pas l'universalisme pour autant. Il doit rester notre principe, notre vision.

→ ENQUÊTE. En France, l'influence américaine des nouveaux antiracistes

Car si chaque communauté se pense en fonction de ses différences, cette vision débouchera sur une société morcelée, éclatée. Et, plus grave, nous perdrons la notion d'égalité et de fraternité, c'est-à-dire la prise en considération de notre humanité commune, plutôt que de nos différences.

Êtes-vous favorable au fait qu'on renomme les *Dix petits nègres* d'Agatha Christie ou que l'on modifie le final de Carmen pour lutter contre les violences faites aux femmes ?

R. B. : C'est ridicule ! Il faut considérer l'œuvre avec le regard de l'auteur, pas avec le nôtre. Cette volonté de réécrire les œuvres risque de nous mener très loin. Si on modifie *Carmen*, pourquoi ne pas réécrire aussi *Othello*, général noir qui tue son épouse, la blonde Desdémone... C'est sans fin. La liberté d'expression et la liberté de pensée sont des libertés essentielles, et voilà qu'on renouerait avec une dictature de l'esprit. Jusqu'où ira-t-on ? Va-t-on établir des listes de livres interdits, comme au temps du nazisme ?

Le déboulonnage de certaines statues a, lui aussi, fait polémique. Que répondez-vous à ceux qui s'en prennent à la figure de Colbert, ministre visionnaire mais aussi initiateur du Code noir ?

R. B. : Là aussi, c'est une absurdité. Le Code noir est moins l'expression d'un racisme particulier à Colbert et aux juristes qui l'entouraient que d'une volonté de tout réglementer dans la monarchie absolue. À l'époque, rien ne codifiait l'esclavage qui régnait outre-mer. Ce vide juridique était insupportable aux tenants du colbertisme. J'ajoute, concernant le Code noir, que personne ne s'offusque de l'article premier de ce code qui demande aux officiers en poste outre-mer de « *chasser hors de nos îles tous les juifs qui y ont établi leur résidence* ».

Il y a près de quarante ans, vous faisiez abolir la peine de mort en France, alors qu'une majorité de Français étaient favorables à son maintien. Aujourd'hui, cela ne fait plus débat. Que vous inspire une mutation aussi profonde des mentalités ?

R. B. : Je pensais qu'il faudrait une génération pour qu'une telle réforme soit acceptée. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, durant une vingtaine d'années, je me suis systématiquement refusé à reparler de la peine de mort. Je ne voulais pas rouvrir le débat.

→ À LIRE. Peine de mort, ce qu'en disent les religions et les confessions chrétiennes

Et il s'est passé en France ce qui s'était passé partout ailleurs – car je rappelle que nous étions le dernier pays d'Europe occidentale à conserver la peine de mort : la population a réalisé que la courbe des assassinats n'augmentait pas, même sans guillotine.

On l'a oublié depuis mais, au début des années 1980, vous avez été menacé, insulté et brocardé comme « l'avocat des criminels ». Où avez-vous puisé l'énergie, à l'époque, de tenir bon ?

R. B. : Cela avait commencé bien avant. Depuis l'affaire Patrick Henry en 1977, j'étais un objet d'exécration. Sauf, évidemment, chez les partisans de l'abolition. Un jour, on a même placé une bombe sur mon palier. Mais il fallait persévérer, bien sûr, rappeler que la vie est une valeur sacrée. On peut d'ailleurs retrouver le fondement de l'abolition dans la Bible. Après avoir tué son frère Abel, Cain redoute d'être tué à son tour et l'Éternel lui dit en substance : « *Je te conserve la vie*. » Mais Il ne lui fait pas remise de son crime. On doit sanctionner le crime, mais respecter la vie de l'assassin. Tout est dit : le premier des droits de l'homme, c'est le droit à la vie.

Pensez-vous que l'abolition universelle, pour laquelle vous avez constamment milité, soit atteignable ?

R. B. : Les progrès sont immenses. En 1981, la France était le 35^e État dans le monde à adopter l'abolition.

Aujourd'hui, sur les 197 États reconnus par les Nations unies, plus d'une centaine l'a abolie en droit et une trentaine pratique ce qu'on appelle l'abolition « de fait », au sens où ils n'exécutent plus depuis des années... L'abolition est largement majoritaire.

Fallait-il, selon vous, rapatrier nos ressortissants partis faire le djihad en Syrie afin de leur éviter la peine capitale en Irak ?

R. B. : Il est plus cohérent de juger sur le lieu des crimes plutôt que de le faire à 1 000 kilomètres de là. En même temps, le refus de la peine capitale doit rester une exigence absolue. Dans ce cas d'espèce, je pense que Paris a obtenu des garanties concernant la vie de ses ressortissants. Mais ce n'est évidemment pas sur la place publique...

Vous avez beaucoup œuvré, en tant que garde des sceaux, en faveur de la condition carcérale, tout en regrettant de ne pas avoir pu faire plus. Comment expliquez-vous l'état des prisons françaises ?

R. B. : C'est l'un de mes grands regrets : ne pas avoir réussi à transformer la prison, faute de moyens. J'y ai beaucoup réfléchi par la suite. Michelle Perrot et moi avons tenu un séminaire à l'École des hautes études en sciences sociales sur le problème des prisons en France. J'ai écrit un livre sur la question (1). Je suis arrivé à la conclusion qu'il existe, en matière carcérale, une sorte de loi d'airain : l'opinion publique ne peut pas admettre qu'un détenu ait une vie meilleure que le travailleur libre le plus défavorisé.

Élisabeth Badinter : « Tenir le même discours à tous ceux qui placent la loi religieuse avant la loi politique »

On trouve des prisons « humaines » dans les pays où les conditions de vie des classes populaires sont convenables. Comme en Scandinavie, par exemple. À l'inverse, les prisons sont généralement médiocres dans les sociétés inégalitaires. Les choses avancent, toutefois, sous l'impulsion de la Cour européenne des droits de l'homme, une juridiction que j'ai ouvert aux justiciables français.

Quel regard portez-vous sur la France de 2020 ?

R. B. : Pessimiste. Je suis préoccupé par la crise profonde qui s'annonce : crise sanitaire, économique, sociale... et donc politique. Quand vous avez des milliers de morts, des millions de chômeurs, des milliers d'entreprises qui ferment et surtout l'angoisse d'une épidémie dont on ne voit pas le terme, ça ne se passe pas sans agitation sociale – compréhensible, d'ailleurs – avec des démagogues pour l'exploiter.

La démocratie vous semble-t-elle menacée ?

R. B. : Je me garderai de toute prophétie politique sur les temps à venir. Mais n'oublions pas qu'entre les deux guerres, les régimes totalitaires ont fleuri à la faveur d'une grave crise économique. Ce serait s'illusionner que de penser que la culture suffit, à elle seule, à sauver les peuples des vertiges totalitaires. Regardez le Reich allemand, qui a mis à mort pendant la guerre des millions d'êtres humains (y compris les plus innocents, les enfants, et les plus inoffensifs, les vieillards), c'était un pays ayant atteint un très haut degré d'instruction, un pays ayant un amour inégalé pour la musique et dans lequel fleurissaient les chefs-d'œuvre littéraires et les prix Nobel... La culture suffit-elle à prévenir le totalitarisme ? Non. C'est une leçon à méditer.

Quels combats méritent d'être menés selon vous ?

R. B. : Toutes les justes causes ! Il n'en manque pas... On ne peut pas dire que les inégalités sociales aient cessé, que l'équilibre et la paix du monde soient assurés, que les droits de l'homme soient respectés partout, ni qu'on en ait fini du racisme ou de l'antisémitisme.

Robert Badinter, l'histoire de sa grand-mère Idiss est notre histoire

S'agissant de l'antisémitisme d'aujourd'hui, il est évidemment sans rapport avec celui que j'ai connu adolescent pendant l'Occupation allemande. Mais je croyais impossible d'entendre à nouveau de mon vivant, dans les rues de Paris, crier « Mort aux juifs ». Je croyais que la bête immonde était morte. Visiblement non. Cela advient au moment où la mémoire devient histoire, car les témoins disparaissent...

L'auteur

Père de l'abolition de la peine de mort en France, Robert Badinter a aussi dépénalisé l'homosexualité ou encore permis aux justiciables de saisir la Cour européenne des droits de l'homme. Critiqué à droite quand il

était garde des sceaux, il est devenu au fil des ans une figure morale incontestée. Et ce, par-delà tout clivage partisan.

Le contexte

Alors que les polémiques enflent ces derniers mois quant aux moyens de combattre le racisme ou le sexisme, l'ancien ministre de la justice s'alarme de voir certains militants céder aux sirènes du différentialisme.

Pour lui, le combat en faveur des droits de l'homme requiert de ne pas abdiquer l'universalisme. « Il doit rester notre principe », plaide-t-il.

Recueilli par Marie Boëton

(1) La Prison républicaine, Fayard, 1992, 473 p., 8 €.